



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	31	13	5

**OBJET : 11-1 - OFFICE DE TOURISME
ET DES CONGRES - RAPPORT
FINANCIER ET RAPPORT D'ACTIVITE
2012 - APPROBATION**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

3146/13

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le **22/11/13**
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le

22 NOV. 2013

Pour le Maire,
L'Attaché Municipal,


A. CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 15 novembre 2013

Le vendredi 15 novembre 2013 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 08/11/2013, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, Mme Marina LONVIS, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Khéra BADAOU, M. Matthieu GILLI, Mme Pierrette RAVEL, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

Mme Simone TORRES FORET DODELIN à Mme Anne-Marie DUMONT
M. Francis PERUGINI à M. Alain BIGNONNEAU
M. Patrick DULBECCO à M. Jacques GENTE
M. André PADOVANI à Mme Carine CURTET
M. Alain CHAUSSARD à Mme Jacqueline BOUFFIER
Mme Marguerite BLAZY à Mme Suzanne TROTOBAS
M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI
M. Yves DAHAN à M. André-Luc SEITHER
Mme Agnès GAILLOT à Mme Khéra BADAOU
M. Jonathan GENSBURGER à M. Matthieu GILLI
M. Bernard MONIER à M. Georges ROUX
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE
Mme Cécile DUMAS à M. Gérard PIEL

Absents : M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Michel GASTALDI, M. Jacques BAYLE, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Edwige VERCNOCKE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

11-1 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES - RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT D'ACTIVITE 2012 - APPROBATION

Commission(s) : COMMISSION CULTURE TOURISME

En vertu de l'article L. 133-3 du Code du Tourisme, l'Office de Tourisme et des Congrès soumet son rapport financier annuel au Conseil municipal.

Le comité de direction de l'Office de Tourisme et des Congrès a adopté le compte de gestion du comptable et le compte administratif de l'Office le 21 juin 2013, le dossier ayant été transmis par le directeur de l'Office. Le budget de l'Office de Tourisme et des Congrès de la Commune se compose d'un budget principal et d'un budget annexe intitulé *budget annexe Événementiel*. En conséquence, deux comptes administratifs sont présentés au Conseil municipal.

L'ensemble des élus étant destinataire du détail des comptes, il est simplement rappelé que les résultats de clôture 2012 se décomposent ainsi :

- budget principal : excédent de 1 073 358.09 € ;
- budget annexe événementiel : excédent de 115 689.93 €

Ce qui donne en résultat agrégé pour l'exercice 2012, un excédent de 1 189 048.02 €.

D'autre part, à l'appui de ces deux comptes administratifs, il appartient à l'Office de Tourisme et des Congrès de soumettre à l'Assemblée son Rapport d'Activités pour l'exercice 2012 qui a été adopté par le Comité de Direction le 21 juin 2013.

En effet, l'article R. 133-13 du Code du Tourisme prévoit que le directeur de l'Office fait chaque année un rapport sur l'activité de l'Office qui est soumis au comité de direction par le Président, puis au Conseil municipal.

Ce document atteste du bon accomplissement des actions et missions que l'Office de Tourisme et des Congrès avait fixées dans son plan d'actions 2012, et vient corroborer les comptes administratifs 2012.

Les objectifs fixés dans le Plan d'Actions 2012 ont été atteints.

C'est ainsi que sont présentés au Conseil municipal, le rapport financier annuel d'une part, le rapport sur l'activité de l'Office de Tourisme et des Congrès pour 2012, d'autre part, joints à la présente délibération.

OUI CET EXPOSE

APRES EN DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS)

- **APPROUVE** le rapport financier annuel d'une part et le rapport sur l'activité d'autre part de l'Office de Tourisme et des Congrès de la Commune d'Antibes pour 2012, conformément à l'article L. 133-3 du Code du Tourisme.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.11-1 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES - RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT D'ACTIVITE 2012 - APPROBATION -

Date de transmission de l'acte : 22/11/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 22/11/2013

Numéro de l'acte : DCM3146-13 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20131115-DCM3146-13-DE

Date de décision : 15/11/2013

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes